Le ministre mérite un zéro pointé :

AEd, AESH, toutes et tous en grève le 13 juin !

S'il s'agissait d'une copie d'élève, l'enseignante aurait probablement souligné avec indulgence le manque de cohérence de l'ensemble. Mais il ne s'agit pas d'un devoir, et les annonces faites par le gouvernement dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap auraient, si elles étaient appliquées, de lourdes conséquences pour les personnels AEd et AESH ainsi que pour les équipes et les élèves.

Un bref rappel historique permet de mieux saisir le manque de sérieux de la copie du ministre de l'Education Nationale. En 2014, un décret instaure le cadre relatif aux conditions d'exercice des AESH. Moins de 10 ans ! Il ne s'agit pas ici de dépoussiérer une fonction devenue obsolète, au contraire, le nombre d'AESH est en constante augmentation sans parvenir à recruter à hauteur des besoins. Le dernier décret en date devrait arriver sous peu et rendre possible l'accès à un CDI pour les AESH qui ont 3 ans d'ancienneté. Du côté des AEd, les récentes mobilisations ont permis l'accès à un CDI après 6 ans d'ancienneté depuis … septembre 2022 ! Mais pour le gouvernement, tout ça c'est dépassé, alors il décide de rebattre les cartes et tire au hasard « l'Accompagnant·e de Réussite Scolaire » ou ARE, personnel hybride, à la fois AEd et AESH et tant pis si ce faisant il nie les spécificités de chaque métier.

Nous n'aurons que ce que nous prendrons !

12h Rassemblement (Rectorat de Lyon)

(puis départ en manifestation si nous sommes assez nombreux-ses !)

Les organisations syndicales, dont SUD éducation, font depuis des années un travail sérieux sur les nécessaires améliorations à apporter aux métiers d'AEd et AESH :

1/ Il faut créer des corps de fonctionnaires pour les AEd et les AESH : Sans AEd, les bahuts ne fonctionnent pas, sans AESH il n'y a pas d'école inclusive. Nos métiers sont indispensables au bon fonctionnement des écoles et établissements scolaires, nos métiers répondent à des besoins permanents dans l'éducation nationale, ils doivent être reconnus par un statut de fonctionnaire.

2/ Pour une meilleure prise en charge des élèves, qu'ils ou elles soient en situation de handicap ou non, nous voulons **une vraie formation initiale et continue, sur temps de travail**.

3/ Il faut reconnaître la valeur du travail effectué par les AESH en dehors du temps d'accompagnement et arrêter l'exploitation des AEd qui travaillent plus de 40h par semaine. Nos temps de travail doivent s'adapter au temps scolaire : **Pour un temps plein à 24h pour les AESH et une diminution du temps de travail pour les AEd**.

éducation Sud Rhône Union syndicale Solidaires

4/ Augmentation des salaires maintenant : Pas de grille salariale pour les AEd, une grille salariale bloquée au SMIC pour les AESH, s'il y a une constance dans le discours du ministre de l'Education Nationale c'est son mépris envers les personnels les plus précaires !

5/ Le saupoudrage d'accompagnement ça suffit : **recrutement à hauteur des besoins des élèves !**